



Tél. 02 97 24 60 87

Fax. 02 97 24 55 98

Horaires : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h, et de 14h à 17h (fermé le mercredi après-midi).

le samedi de 9h à 12h.

Courriel : accueil@locoal-mendon.fr

Site : www.locoal-mendon.fr

PERMANENCES

(sur rendez-vous)

M. MAJOU Jean-Maurice, Maire

jean-maurice.majou@locoal-mendon.fr

Lundi : 10H à 12H

Samedi : 10H à 12H

M. THUNET Gilles, Adjoint Environnement, Culture, Associations, Communication, Sport

gilles.thunet@locoal-mendon.fr

Samedi : 10H à 12H

Mme BESNARD Catherine, Adjointe Jeunesse, Affaires scolaires et social et C.C.C.A.S (Centre Communal d' Action Sociale)

catherine.besnard@locoal-mendon.fr

Vendredi : 10H à 12H

Mme GOUELLO Elizabeth, Adjointe Relations Intercommunales

elizabeth.gouello@locoal-mendon.fr

Jeudi 10H à 12H

M. DEBETHUNE Nicolas, Adjoint Urbanisme, Travaux

nicolas.debethune@locoal-mendon.fr

Mardi : 10H à 12H

M. LE SENECHAL Ronan, Adjoint Suivi des Travaux

Mme DEHOVE Murielle, Conseillère déléguée à la culture

Mme RIEUX Murielle, Conseillère déléguée aux écoles

Assistante sociale : Mme SIMONOFF

Lundi matin 09H à 12H

02 97 30 27 50

L'IMMEDIAT

« Petit Echo » des informations municipales n° 104

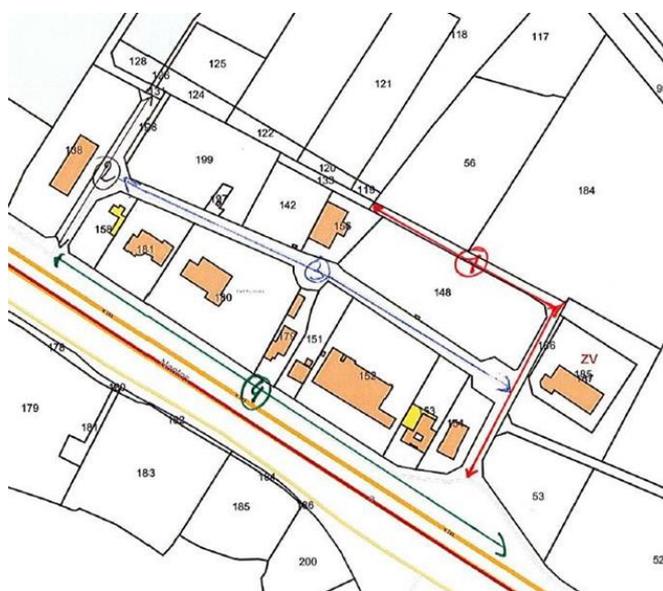
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 septembre 2016

2. Détermination des rues de la Zone du Poulvern

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve les dénominations ci-dessous :

- 1 : Rue du Bouilleneù
- 2 : Rue de La Lande
- 3 : Rue du Poulvern
- 4 : Route du Crannic



3. Décisions modificatives du budget principal

Etude sur les Eglises :

Il était prévu 25000€ au budget pour cette étude, celle-ci va coûter 35550€. Il est donc proposé de prendre la somme de 10550€ sur la ligne Agenda 21.

Cette étude bénéficie de subventions qui seront perçues lorsque les factures seront payées. Ceci

permettra de réalimenter la ligne de l'Agenda 21 à due concurrence.

Les éléments de cette étude seront présentés lors du conseil municipal du 12 décembre.

PLU et schéma d'assainissement des eaux pluviales :

La somme prévue au budget pour l'élaboration du PLU et du Schéma d'Assainissement des eaux pluviales n'est pas assez élevée. En effet, des coûts importants de reproduction des dossiers pour l'enquête publique ont été rajoutés. Ces mêmes frais devront être prévus après l'approbation officielle du PLU au mois de janvier. Il faut donc prévoir 7000€ de plus pour cette opération. Il est proposé de les prendre sur la ligne Agenda 21.

Cette somme sera réinjectée sur l'opération Agenda 21 lors du prochain budget.

Masse salariale :

Compte tenu du nombre d'arrêts maladie et de la longueur de certains, il manque 11 137,60€ sur la somme prévue au budget. Il faut prévoir une décision modificative de 20 000€ afin de palier à des imprévus d'ici la fin de l'année. Ces 20 000€ vont être compensés par les recettes perçues par la collectivité avec les remboursements des arrêts maladies. En effet, cette somme est également plus élevée que celle initialement prévue au budget.

Amortissement des sommes payées pour l'élaboration des documents d'urbanisme à faire :

Les études sont prévues en section d'investissement. Lorsqu'elles ne sont pas suivies de travaux comme cela est le cas pour les documents d'urbanisme, il faut les basculer en section de fonctionnement et les amortir. Cette opération implique également la réduction du virement de la section de fonctionnement du même montant (6207,07€)

Participation au capital de la Société Publique Locale (SPL) Auray Carnac Quiberon Tourisme :

La commune participe à hauteur de 1200€ au capital de la future SPL. Il faut donc créer cette ligne en section d'investissement (*conf. Pt 12*).

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve les décisions modificatives présentées ci-dessus

4. Décision modificative salle Emeraude

L'Association Entre Guillemets a payé 71€ en trop en 2015 sur une facture. Pour régulariser ce trop perçu, cette somme sera prise sur la ligne « fournitures diverses ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

5. Admission en non-valeur

Le Trésor Public souhaite passer en non-valeur les sommes suivantes :

- 194.3€ pour les mouillages ;
- 542.99€ pour le budget principal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, admet en non-valeur les sommes indiquées ci-dessus.

6.7. Tarif communaux / salle Emeraude 2017

La commission finance propose une augmentation de 1.5% des tarifs communaux et de ceux de la Salle Emeraude.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, vote l'augmentation de 1.5% proposée.

8. Tarifs CLSH 2017

L'étude de la mise en place du quotient familial (QF) était prévue dans le programme électoral. Ce choix de la mise en place du QF représente un effort important pour la commune. La proposition présentée par la commission jeunesse et la commission finance tient compte des données proposées par la CAF. Quatre tranches ont été retenues pour élaborer cette nouvelle grille de calcul <700 ; 701-1000 ; 1001-1200 ; >1200. Le but recherché n'est pas de faire supporter les répercussions de la mise en place du QF sur la plus haute tranche. Les tarifs du QF présentés restent inférieur aux tarifs des autres communes.

Le tarif du repas et de la garderie CLSH ont été ajustés sur ceux pratiqués pour la cantine et la garderie périscolaire. La baisse du tarif repas CLSH n'a pas de répercussion sur le budget de la cantine. Il s'agit d'un budget différent.

Par vote à bulletins secrets : 1 abstention, le conseil municipal décide de la mise en place du QF pour les tarifs du CLSH et vote les tarifs annexes.

9. Convention Comité Loisirs et Culture de Belz

Les interventions musicales dans les écoles sont depuis début 2016 de la compétence communale (AQTA auparavant). La prochaine convention porte sur la période allant du 1er septembre 2016 au 31 décembre 2017 avec un total de 146h répartis de la façon suivante :

- 83h Ecole Notre Dame des Fleurs (compensation du manque d'intervention sur l'année scolaire 2015-2016 due à l'arrêt maladie de l'intervenant) ;

- 63h Ecole Hugues Auffray

Seules 80h seront financées par la commune durant cette période car il reste un reliquat de 66h financées par AQTA. Le coût pour la commune sera donc de 3638€.

A compter du 1er janvier 2018, il y aura un forfait de 80h réparti entre les deux écoles.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise le maire à signer la convention relative aux interventions musicales avec le Comité Loisirs et Culture de Belz.

10. Entretiens professionnels des agents communaux

Le principe de ces entretiens professionnels remplace la notation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, vote les grilles d'évaluations présentées.

11. Modification des statuts d'AQTA

La loi NOTRe a modifié les compétences des communautés de communes en rendant la compétence tourisme obligatoire à compter du 1er janvier 2017. Il faut donc modifier les statuts d'AQTA.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve la modification des statuts d'AQTA.

12. Création de la Société Publique Locale Auray Carnac Quiberon Tourisme

Le transfert de la compétence tourisme à la communauté de communes implique la disparition des offices de tourisme communaux et associatifs. Ces derniers vont être intégrés avec le personnel présent au sein d'AQTA sous la forme juridique d'une Société Publique Locale qui portera le nom d'Auray, Carnac, Quiberon Tourisme. Cette société est une société de droit commun dont le capital va être détenu par les collectivités membres. La répartition des capitaux et des actions entre les différentes collectivités :

- 2 administrateurs pour Carnac ;
- 2 administrateurs pour Quiberon ;
- 12 administrateurs pour AQTA ;
- 1 administrateur pour les 22 autres communes qui vont être regroupées en une assemblée spéciale.

Chaque commune membre de cette assemblée spéciale doit désigner un représentant au sein de cette assemblée. Cette personne siègera également à

l'assemblée générale mais pas au conseil d'administration.

Le représentant de la commune pour le tourisme est Michel Belz.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve la création de la SPL et désigne Michel Belz, comme représentant de la commune au sein de cette entité.

13. Questions diverses

Le Téléthon est organisé cette année par Locoal-Mendon en partenariat avec les communes de Belz, Erdeven, Etel et Ploemel.

La distribution des colis aux habitants de plus de 75 ans se fera à compter du 10 décembre.

Un travail est en cours avec le Syndicat Mixte de la Ria d'Etel sur la mise en place d'une action pluriannuelle de lutte contre les baccharis.

Le Printemps des Artistes aura lieu les 15 et 16 avril 2017. Pour cette édition les artistes de la commune de Brech seront invités à présenter leur savoir-faire.

14. Réunion à prévoir

Prochain conseil municipal : 12 décembre à 20h30

Le compte rendu intégral du conseil municipal est consultable en mairie et sur le site internet de la commune

INFORMATIONS DIVERSES

Nouvelles modalités d'instruction des Cartes Nationales d'Identité

Suite à la Circulaire préfectorale en date du 28/10/2016, la mairie de Locoal-Mendon ne traitera plus les demandes de carte d'identité à compter du 1 décembre 2016. Vous devez vous diriger vers les mairies des communes équipées de dispositif de recueil. Cette liste est disponible en mairie et sur le site internet de la commune.

Il est indispensable, au préalable, de téléphoner à la mairie choisie pour prendre rendez-vous.

Vous avez également la possibilité de faire une pré-demande sur le site internet suivant :

<https://ants.gouv.fr/>

Le service état civil est à votre disposition pour tout renseignement

Téléthon

INTER COMMUNAL

Belz - Erdeven - Etel - Locoal-Mendon - Ploemel

Programme du Téléthon organisé cette année à Locoal-Mendon :

Samedi 03 décembre

- Dès 10H : Course / relais organisée par LM Endurance (circuit de 1500m)
- 14H / 16H : Plateau foot au terrain
- 14H / 16H : Circuit vélo (sortie adaptée aux familles) organisée par le cyclo club LM
- 14H30 / 18H : Animation « légitime défense » ouverte à tous organisée par le club de judo
- 14H / 16H : Rando à Ploemel organisée par le club de randonnée de Ploemel (rdv 13h30 salle Emeraude)
- 15H : Tournois de Battle Wii avec l'espace Jeunes LM
- Dès 16H15 : Regroupement au plateau de la salle Emeraude
- 16H15 : Gouter
- 16H30 : Bagad
- 17H : Ensemble musical LM
- 17H15 : Danse avec le Modern Jazz
- 17H30 : Jeunes du cercle celtique
- 17H45 : Final avec tous les participants flash mob géant (chorégraphie de danse) organisée par L'Move Art. Un lien vidéo est disponible sur le site internet de la mairie pour vous entraîner à la chorégraphie.

Portes ouvertes au gymnase lors des matches de hand
Ventes d'objets réalisés par les TAP et CMJ

Dimanche 04 décembre

- 9H / 11H30 : Sorties route et VTT organisée par le cyclo club LM départ et retour à la salle Emeraude

Lieux : Terrain de foot (pour le foot) et salle Emeraude

Médiathèque Braderie de Noël

A partir du samedi 10 décembre, la médiathèque met en vente des livres, revues et CD à tout petit prix !
Vente ouverte aux heures d'ouverture de la médiathèque jusqu'à épuisement des stocks.

Contes de Noël

La municipalité vous propose une matinée « Contes de Noël » animée par l'association « Il était une fois » pour les enfants de 4 à 10 ans à 10h30 le samedi 17 décembre.

Renseignements au 02 97 24 53 17, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents pendant la séance.

Printemps des artistes de Locoal-Mendon Samedi 15 et dimanche 16 avril 2017

Depuis 2011, les artistes de la commune, les associations et les enfants des écoles qui le souhaitent, exposent leurs créations durant un week-end. Il s'agit d'une invitation à la découverte d'hommes et de femmes de talent qui vivent sur notre territoire. C'est aussi une manifestation qui crée du lien, et propose un regard différent sur la vie de la commune.

Après un rendez-vous annuel durant trois années, 2011, 2012, 2013, nous poursuivons cette manifestation tous les deux ans et nous invitons maintenant une commune limitrophe. Les artistes et la commune de Ploemel ont donc en 2015 participé à cette nouvelle formule du Printemps des Artistes.

Nous vous invitons à notre première réunion de préparation le mercredi 14 décembre à 18h30 à la mairie à la salle du conseil municipal.

Soirée Hommage à Roger MOUDIO

Le samedi 22 octobre 2016, la municipalité a remis à Catherine MOUDIO, le montant des bénéfices de la soirée Hommage à Roger son mari. La participation nombreuse tant sur scène que dans la salle témoigne de la place de Roger dans nos cœurs. Merci à tous !

Règlement factures cantine et garderie

Les règlements par chèque concernant la cantine et la garderie doivent dorénavant être à l'ordre de : « régie cantine garderie ». Merci de votre compréhension

Inscription sur les listes électorales

Elections en 2017 :

- Les présidentielles, dimanche 23 avril et dimanche 07 mai
 - Les législatives, les dimanches 11 et 18 juin
- Afin de pouvoir voter, vous devez être inscrits sur les listes électorales **avant le 31 décembre 2016**. Les inscriptions sur les listes se font à la mairie.

CPAM du Morbihan

Confronté à une situation financière difficile liée à des dépenses de santé (dentaire, optique, appareillage, ...), la Caisse d'Assurance Maladie peut accorder une aide financière en complément des prestations habituellement versées. Ces aides sont attribuées sur critères de ressource, de composition du foyer et avis du service médical selon la demande.

Pour plus de renseignements, consultez : ameli.fr